



Conseil Municipal du 30 septembre 2024

Espace Culturel Capellia, E. Salle Piaf - 19 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

APPROUVE la modification et la composition des six commissions municipales permanentes

APPROUVE la création de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et la désignation des membres

APPROUVE la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et la désignation des membres

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission extra-municipale de la Biodiversité

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Communale d'Accessibilité

APPROUVE la modification des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes extérieurs

APPROUVE la modification des désignations des représentants du Conseil Municipal dans différents établissements

APPROUVE la désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLECT)

APPROUVE la désignation des représentants de la Ville au sein des instances de la SPL Erdre Cens Chézine

APPROUVE le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions d'élus municipaux

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de Nantes Métropole

APPROUVE le renouvellement de la convention de balisage du sentier de petite randonnée (PR) Erdre et Gesvres avec le Comité Départemental de Randonnée de Loire-Atlantique

APPROUVE les termes de la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'UNC de La Chapelle Sur Erdre

APPROUVE la fixation des tarifs des actions d'animation en direction des personnes retraitées pour personnes détentrices de la carte « Pass Seniors »

APPROUVE les termes de la convention d'occupation précaire avec Nantes Métropole dans le cadre d'une installation d'une infrastructure radio sur le stade Bourgoin-Decombe

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de musique AMEG

APPROUVE la tarification des familles hors commune utilisatrices des activités Accueil de Loisirs mercredis et vacances, séjours de vacances, activités ados 12/17 ans et Accueil Périscolaire

APPROUVE la convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

APPROUVE le montant définitif des subventions accordées à l'OGEC Saint-Michel en 2024, au titre de l'année scolaire 2023/2024

APPROUVE la modification du tableau des emplois et des effectifs

APPROUVE la modification du régime indemnitaire des agents municipaux

APPROUVE la décision modificative n°2 - Budget Ville

APPROUVE l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget Ville 2024

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 1^{er} octobre 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Le Maire de La Chapelle sur Erdre
atteste, sous sa responsabilité, que le
présent acte a été transmis à la Préfecture
de Loire Atlantique le
et notifié à l'intéressé(e) ou publié
le 07/10/2024




Charles-Henri HERVE